

| | | | |
|--|----|---------------------------|-----------|
| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 47 | Absents représentés : | 5 |
| Présents | 38 | Absents non représentés : | 4 |
| VOTANTS | | | 43 |

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mars 2017, après convocation légale reçue le 14 Mars 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LEMEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, Mme Véronique MURZILLI, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Alain BRES (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Martine CASADEI (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à M. Christian RIOU).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, Monsieur Jean BERARD, M. Pascal BONNIN, Monsieur Yannick LIBOUREL.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Revalorisation des indemnités de fonction des élus

Madame Maryline EYDOUX, vice-présidente, indique à l'assemblée qu'un décret en date du 26 janvier 2017 modifie le barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés de rémunération dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2017.

Or, l'article L2123-20 du Code Général des collectivités territoriales pose le cadre général de l'indemnisation des mandats municipaux et intercommunaux tel que « les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire et de président de délégation spéciale ... sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Aussi, pour être en conformité avec les textes et prendre en compte les différentes évolutions, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer sur la revalorisation des

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

indemnités de fonction des élus de la Communauté de Communes les Sorgues du comtat, et de viser l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale comme référence.

Le Conseil Communal

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente, entendue,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE l'indemnité de fonction des élus à l'indice brut terminal de la Fonction Publique territoriale comme suit :

| FONCTION | INDEMNITE BRUTE (Indice Brut Terminal) |
|----------------------------------|---|
| Président | 55,15 % IB |
| 1 ^{er} Vice-président | 17,77 % IB |
| 2 ^{ème} Vice-président | 17,77 % IB |
| 3 ^{ème} Vice-président | 20,00 % IB |
| 4 ^{ème} Vice-président | 15,55 % IB |
| 5 ^{ème} Vice-président | 10,55 % IB |
| 6 ^{ème} Vice-président | 20,00 % IB |
| 7 ^{ème} Vice-président | 20,00 % IB |
| 8 ^{ème} Vice-président | 15,55 % IB |
| 9 ^{ème} Vice-président | 15,55 % IB |
| 10 ^{ème} Vice-président | 17,77 % IB |
| 11 ^{ème} Vice-président | 17,77 % IB |
| 12 ^{ème} Vice-président | 15,55 % IB |
| 13 ^{ème} Vice-président | 15,55 % IB |
| 14 ^{ème} Vice-président | 15,55 % IB |



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :